

## **Compte rendu du comité de pilotage des études de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan vendredi 3 décembre 2010**

En introduction, le Préfet de région rappelle les décisions importantes qui ont été prises depuis plus d'un an en faveur du développement des lignes nouvelles, et en particulier de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP).

Le coût du programme d'études à conduire en vue du lancement en 2015 de la procédure d'enquête publique préalable à la DUP est de 42 M€. L'objectif du comité de pilotage est de déterminer comment les différents cofinanceurs contribueront à la réalisation de ce programme.

Un projet de protocole a été communiqué et a fait l'objet d'échange. Dans un premier temps, le montant qui doit être trouvé est de 32 M€ correspondant à une tranche fonctionnelle d'études.

Le Président de la Région considère qu'il est indispensable de respecter le calendrier par rapport aux engagements pris par la France pour une livraison du contournement Nîmes Montpellier en 2016 et de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan en 2020.

Il confirme que la Région apportera une participation de 10,5 M€ (25%) aux études de la LNMP.

### **1. Etat d'avancement du projet (études et concertation)**

M. PETIT, Directeur Régional de RFF, indique qu'à la suite du débat public deux options se présentaient à RFF : attendre que les conditions de financement des études soient calées avec les partenaires ou démarrer sans plus attendre les premières études préalables à la DUP. La deuxième option a été retenue par RFF en mobilisant 5 M€ sur fonds propres dès janvier 2010. Parallèlement à la conduite des études, la concertation a été menée à travers notamment des rencontres avec les élus et des groupes de travail techniques.

M. PARANT, Chef de mission Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) fait un point sur l'avancement du programme d'études en rappelant que celui-ci comprend trois étapes :

- L'étape 1 : passage du couloir de passage de 5 km retenu suite au débat public à une zone de passage préférentielle d'environ 1 km et définition des principales fonctionnalités du projet (raccordement, section apte au fret,...)
- L'étape 2 : étude de variantes de tracé dans la zone de passage préférentielle puis approfondissement du tracé de référence (environ 100-120 m) inscrit dans une bande de 5000 en vue de sa mise à l'enquête publique
- L'étape 3 : élaboration des dossiers réglementaires (dossiers d'étude d'impact, natura 2000, dossier d'enquête publique) et conduite de l'enquête publique.

Sur 2010, l'étape 1 a été largement engagée. Le travail de terrain a consisté à rencontrer l'ensemble des 74 maires concernés par le couloir de passage du débat public, en tête à tête puis lors de 2 commissions consultatives en septembre et novembre. Le premier comité partenarial des études s'est tenu en juin, et 7 groupes de travail spécialisés ont enrichi les études.

Les études engagées concernent : des enquêtes en gare pour améliorer la connaissance des trafics voyageurs, des études de trafic (TER, grandes lignes, transports de marchandises), des études socio-économiques, des études topographiques (avec la conception de modèle numérique de terrain et une maquette en 3D), des études environnementales et techniques.

### **2. Examen du protocole cadre de financement**

M. FAUVRE présente le projet de protocole, document qui a vocation à définir l'organisation et le principe de financement des études. Il rappelle que l'objectif est de lancer la procédure d'enquête publique à l'horizon 2015.

Les deux premières étapes feront l'objet chacune d'une décision ministérielle sur la base des travaux produits par RFF et des résultats de la consultation menée par le préfet de région.

La signature du protocole devra être suivie de trois conventions dont la première, au titre du contrat de projet Etat-Région, englobera les étapes 1 et une partie de l'étape 2. La seconde convention

permettra de boucler le financement de l'étape 2, puis une troisième convention sera nécessaire pour financer le dossier et la procédure d'enquête publique.

Dans l'immédiat, il est indispensable d'aboutir à la signature des deux premières conventions qui couvrent une tranche fonctionnelle de 32 M€ constituée de l'étape 1 et de l'étape 2.

Le préfet de région invite les collectivités à participer à l'efficacité collective en manifestant leur volonté commune de soutenir le projet.

M. DELION, Directeur Général délégué de RFF, fait remarquer qu'il est urgent de progresser sur le plan de financement alors que se profile l'ouverture prochaine de la ligne Perpignan Figueras ; cela permettra de valoriser les avancées réalisées par RFF en 2010.

M. BOURSIN fait un état du plan de financement sur la base des réponses obtenues des différents cofinanceurs suite au comité technique du 10/09/2010 : Etat 10,5 M€ ; RFF 10,5 M€ ; Région 10,5 M€ ; collectivités locales 8,5 M€.

Il note que si ces apports n'atteignent pas les 42 M€ correspondant au coût total du programme d'études, ils couvrent les 32 M€ nécessaires à la signature des deux premières conventions de financement.

Chaque collectivité représentée est invitée à confirmer sa participation :

Pour l'agglomération de Montpellier, M. MOURE indique qu'il est d'accord sur le canevas proposé et consacrer 1,05 M€ pour les 2 premières conventions.

Pour l'agglomération de Carcassonne, M. TRILLE fait savoir que les élus ont finalement décidé de ne pas participer au financement.

Pour la Région, M. BOURQUIN confirme la volonté de mobiliser 10,5 M€ pour le projet conformément à la délibération prise.

Pour le Département de l'Aude, M. DEGAEFF indique que par courrier du 19/11/2010 le président a signifié son accord pour une participation à hauteur de 875 000 €.

Pour le Département des Pyrénées-Orientales, Mme MALHERBE, Présidente du Conseil général, confirme le soutien au projet, dans la continuité des orientations du président BOURQUIN, et informe qu'une délibération interviendra pour un montant de 1,05 M€.

Pour la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, M. KAPELL explique que la collectivité ne souhaite pas donner suite à la demande de financement pour le montant de 1,05 M€ jugé trop élevé. Aucun montant alternatif ne pouvant être annoncé, il signale que la porte n'est pas fermée.

Pour l'agglomération de Béziers, M. SUERE indique que la collectivité sera partie prenante au financement dans la mesure où les remarques qu'elle avait formulées ont été prises en compte. Un montant de 1,05 M€ sera bientôt soumis à délibération.

Pour l'agglomération de Narbonne, M. PERRERA atteste que la collectivité participera à hauteur de 1,05 M€. Il souhaite que RFF participe aux études pour l'implantation d'une gare nouvelle dans l'Aude.

M. PARANT confirme que les études sont menées en ce sens, avec les services de l'agglomération et du Conseil général de l'Aude afin de préciser l'intérêt de chaque option, ainsi que son coût et la prise en compte du volet urbain. Il rappelle à cette occasion que le choix final, sur proposition du Comité de pilotage, sera pris par le ministre en charge des transports.

M. le Préfet précise que cette démarche sera bien menée en étroite concertation avec les élus et acteurs locaux.

Pour l'agglomération de Perpignan, M. PARE confirme que la collectivité a déjà délibéré le 04/11/2010 pour un financement de 1,05 M€.

Suite à ce tour de table, M. le Préfet de région insiste sur la nécessité de signer très vite le protocole-cadre. C'est en effet un signe permettant de montrer que le projet de ligne nouvelle Montpellier Perpignan avance en comparaison des projets ferroviaires des autres régions qui ont moins de difficultés à mobiliser des financements.

Il est donc proposé de signer le protocole-cadre pour un montant de 33,25 M€ mobilisant la totalité des crédits apportés par les collectivités (Région + autres collectivités), l'Etat et RFF ajustant leur contribution globale pour qu'elle soit à la même hauteur que celle des collectivités

	Pourcentage	Montant
État	50%	8 312 500 €
RFF		8 312 500 €
Région Languedoc-Roussillon	50%	10 500 000 €
Autres collectivités		6 125 000 €
Total	100%	33 250 000 €

Il sera précisé que le Préfet de région et le Président de la Région s'emploieront à convaincre les autres collectivités concernées pour qu'elles participent au financement et qu'on puisse envisager un nouveau protocole dans un délai de deux ans.

M. BOURQUIN considère qu'il faudra bien que ces autres collectivités apportent leur contribution, dans la mesure où la Région avancera leur part mais ne paiera pas à leur place. Pour lui, le soutien au projet de la LNMP est prioritaire par rapport à ceux que la Région peut apporter à certains projets des collectivités.

Mme MALHERBE s'interroge sur la possibilité de bénéficier de crédits européens. M. DELION confirme que RFF a déposé un dossier LNMP auprès du ministère pour l'année 2010. M. ROLIN indique que l'Europe fait des appels à projets annuels dans le cadre du RTE. La possibilité de présenter le projet d'études LNMP sera examinée avec attention, en tenant compte de sa dimension européenne et de son caractère structurant pour les trafics voyageurs et fret de l'Espagne aux Pays-Bas.

M. MOURE et Mme MALHERBE trouvent que les frais de maîtrise d'ouvrage sont élevés. En réponse, M. DELION explique que sur les 32.5 M€ des deux premières conventions, ces frais représentent 5.4 M€, soit 15% (la décomposition est présentée en séance). Il est également précisé que ces frais ne correspondent pas seulement au pilotage des bureaux d'études, mais aussi à la conduite de la concertation.

Pour sa part, RFF s'engage à ce qu'un point régulier soit présenté aux cofinanceurs sur l'engagement des fonds et le suivi budgétaire. Ce point sera précisé dans le protocole.

Les cofinanceurs présents sont invités en séance à signer en face de leur engagement financier, sachant que les modifications résultant du tour de table seront intégrées au texte. Le document sera ainsi diffusé pour validation aux signataires.

### **3. Approbation de la charte de concertation établie par RFF**

M. PETIT explique qu'en matière de concertation, il convenait de labelliser la charte de concertation et de présenter le garant de la concertation désigné par la Commission Nationale du Débat Public. La charte de concertation est validée en séance. M. RICHER, garant de la concertation, se présente ; il rappelle qu'il a été proposé par RFF et agréé par la Commission nationale du débat public. Sa mission consiste à observer comment se passe la concertation en termes de dialogue avec les acteurs et d'information du public. Il fera un rapport qui sera rendu public à chaque étape du programme, et joint au dossier d'enquête publique.

### **4. Calendrier prévisionnel 2011**

Conclusion des études par RFF pour faire aboutir l'étape 1, avec la définition de la zone de passage préférentielle, d'ici le printemps 2011.

Conduite de la consultation par le préfet de région sur les résultats de l'étape 1 en vue d'éclairer la décision ministérielle préalable à l'engagement de l'étape 2.

Poursuite des discussions avec les collectivités pour trouver les cofinancements couvrant l'assiette totale de 42 M€.

**Compte rendu du comité de pilotage des études de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan  
vendredi 3 décembre 2010**

**Liste des présents :**

M. Claude BALAND – Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
M. Jean-Christophe BOURSIN – Secrétaire Général aux Affaires Régionales  
Mme Mauricette STEINFELDER – Directrice DREAL LR  
M. Daniel FAUVRE – Directeur adjoint DREAL LR  
M. Olivier ROLIN – Chef du bureau MEEDM/DGITM/DIT/RFP1  
M. Moustapha SAVANE – MEEDDM/DGITM/DIT/RFP1  
Mme Cécile LENGLET – Secrétaire Générale adjointe de la préfecture de l'Hérault  
Mme Marie-Paule BARDECHE – Sous-préfet de Narbonne  
M. Alex URBINO – Chargé de mission SGAR  
M. Bruno TOURRE – Chargé de mission SGAR

M. Christian BOURQUIN – Président de la Région Languedoc-Roussillon  
M. Robert NAVARRO - Vice-président Région Languedoc-Roussillon  
M. Pascal PINET – DGA5 - Région Languedoc-Roussillon

Mme HERMELINE MALHERBE – Présidente du Conseil général des Pyrénées-Orientales  
M. Denis BELLENGER – DGA Conseil général des Pyrénées-Orientales  
M. Jean-Pierre MOURE – Président de la Communauté d'agglomération de Montpellier  
M. Christian FINA – DGS Communauté d'agglomération Montpellier  
M. Jean-Pierre DEGAEFF – Conseil général de l'Aude  
M. Yves KAPELL – Communauté d'agglomération du Bassin de Thau  
M. Denis PARE – DGA Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée  
M. Romain TRILLE – DGA Communauté d'agglomération du Carcassonnais  
Mme Fatima ALAOUI – Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée  
M. Michel SUERE – Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée  
M. PERRERA – Vice-président Communauté d'agglomération Le grand Narbonne  
M. BRUNEL – Communauté d'agglomération Le grand Narbonne

M. Bruno DELION – Directeur général délégué RFF  
M. Christian PETIT – Directeur régional RFF LR  
M. Edouard PARANT – Chef de mission LNMP RFF  
Mme Valérie DURAND – Responsable communication RFF LR  
Mme Anne-Lise GIBBE – Chargé concertation LNMP RFF

M. Jean-Pierre RICHER – garant de la concertation LNMP  
M. Claude LIEBERMANN – CGEDD